

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY**

AVIS PUBLIC

**Disposition de biens**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que le Conseil municipal de la Ville de Montmagny a aliéné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, les biens suivants :

- le 18 juillet 2022, une partie du lot 6 472 858, à Emmanuel Coulombe inc., au prix de 66 500 \$ (résolution 2021-120)
- le 2 mai 2022, une partie du lot 6 126 891 ptie, à Corporation du cimetière de Montmagny, au prix de 9 655,28 \$ (résolution 2021-160)

Fait à Montmagny, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate  
Ville de Montmagny